

ans des expériences avec ce médicament dans une localité de la Bourgogne où la fièvre est endémique. Il a choisi pour l'administration de ce médicament des accès de fièvre parfaitement caractérisés et des types divers, jamais de ces fièvres légères susceptibles de guérir par le repos au lit. Dans ces expériences, qui ont été seulement au nombre de sept, faite d'une quantité de médicament suffisante, M. Pierre a administré l'écorce d'adansonia à la dose de 30 grammes, en décoction dans un litre d'eau; trois doses semblables ont suffi, dans la plupart des cas, pour faire disparaître la maladie. La saveur de cette décoction n'est nullement désagréable, et l'action du médicament n'est accompagnée d'aucun des inconvénients qui peuvent suivre l'action du sulfate de quinine.

— De son côté, M. Gendron a adressé (15 juillet) une nouvelle note sur l'action fébrifuge de l'alkekenge ou coqueret des vignes. Cette note confirme jusqu'à un certain point les espérances flatteuses que M. Gendron avait conçues; sans que toutefois on puisse substituer dans tous les cas ce fébrifuge au sulfate de quinine. Les propriétés fébrifuges de la plante résident plus particulièrement dans les capsules et les baies; elles sont plus prononcées quand on se sert des fruits qu'on a laissé mûrir sur la tige et y subir un commencement de dessiccation; la récolte s'en peut faire en octobre, et à cette époque, le médicament semble agir plus énergiquement. Cependant les baies séchées à une chaleur d'étuve, réduites en poudre et conservées à l'abri de l'air et de la lumière, gardent leurs propriétés d'une année à l'autre. La poudre des capsules isolées est très-amère; celle des baies est de plus notablement acide. M. Gendron a pu, sans inconvénient, donner par jour jusqu'à 30 grammes de cette poudre en deux fois; la dose la plus habituelle est d'ailleurs de 10 à 12 grammes.

VARIÉTÉS.

De la cautérisation de l'oreille comme traitement radical de la névralgie sciatique.

La cautérisation de l'oreille a fait trop de bruit dans le monde médical pour que nous puissions n'en rien dire. Plusieurs journaux ont reproduit la publication faite par le D^r Lucciana, de Bastia, au sujet de ce traitement. Nous allons donc nous en occuper un moment. Nos lecteurs comprendront aisément, sur le seul titre de cet article, avec quelle répugnance nous devons parler d'une méthode thérapeutique aussi irrationnelle, aussi empirique, et, qu'on nous

passe le mot, aussi barbare que celle qui est préconisée par le Dr Lucciana. Mais du moment qu'elle a été essayée par quelques chirurgiens des hôpitaux et vantée au delà de toute mesure par quelques-uns de nos confrères en journalisme, c'est un devoir pour nous de la faire connaître et de dire en même temps ce que nous pensons de sa valeur réelle et de son avenir. Il y a quelques années, M. Robert employa, dit-on, avec succès, contre quelques sciaticques rebelles, un mode de cautérisation emprunté aux Arabes, et vanté déjà, dans le siècle dernier, par Petrinî : c'était une cautérisation avec le fer rouge le long de l'espace interosseux qui sépare le quatrième du cinquième métatarsien. Si nous ne nous trompons, cette méthode, essayée par d'autres chirurgiens, a à peu près complètement échoué, et elle est aujourd'hui retombée complètement dans l'oubli. Le mode de cautérisation proposé par M. Lucciana, et emprunté par lui à la pratique vulgaire des maréchaux-ferrants de la Corse, n'est pas moins étrange et moins empirique : il consiste à cautériser avec un fer rouge l'hélix du côté correspondant à la sciatique, près de son entrée dans la conque. Quelquefois, pour mieux limiter l'action du fer, on applique sur l'hélix une plaque en fer très-mince, percée d'une ouverture de 6 ou 8 millimètres de longueur sur 1 millimètre de largeur ; c'est par cette ouverture que s'introduit l'extrémité presque tranchante du cautère, qui ne brûle, comme on voit, que dans une fort petite étendue. Les maréchaux-ferrants n'y mettent pas tant d'apprêt ; ils touchent simplement l'endroit indiqué avec un morceau de fer rouge quelconque, ils graissent ensuite la brûlure avec un corps gras. La guérison a lieu progressivement, ordinairement dans l'espace de huit jours ; dans quelques cas assez rares, elle a lieu instantanément, mais il est plus rare encore que l'opération échoue ; dans ce cas, on fait une seconde cautérisation, qui triomphe alors constamment du mal. Tel est l'exposé fait par M. Lucciana. Nous ne parlerons pas des faits que ce médecin a rapportés, parce que nous n'avons pas grande confiance en des oui-dire, et que nos confrères en journalisme nous permettront de ne pas attacher non plus grande importance à l'origine plus ou moins ancienne, plus ou moins respectable, de cette médication. Qu'elle remonte à Hippocrate, qui prête aux Scythes l'habitude de *s'ouvrir les veines placées derrière les oreilles, au début des douleurs sciaticques ou de la coxalgie* ; qu'elle appartienne, comme le veut M. Martin-Lauzer, à Zacutus Lusitanus, qui l'avait vu employer par un voyageur qui cautérisa devant lui un de ses malades, *en brûlant la peau en arrière des oreilles avec un sarment de vigne enflammé*, et qui en répétant cette cautérisation à de courts intervalles pendant deux heures, finit par guérir le malade au vingtième jour ; ou bien, comme le veut M. Malgaigne, qu'elle ait été recommandée, un demi-siècle plus tôt, par Mercatus, qui cautérisait la veine *qui est au milieu de l'oreille*, et plus tard par Marc-Aurèle Séverin, plus récemment encore par Monteggia, nous dirons sans ambage que cela nous importe peu. Mais M. Malgaigne dit l'avoir essayée, et il n'en parle même qu'avec un certain enthousiasme : « Le résultat de la cautérisation a été constant, c'est-à-dire qu'immédiatement la douleur a disparu soit complètement, soit en très-grande partie, et

que les malades traités ainsi à la consultation ont pu marcher sans claudication et retourner chez eux, non sans une grande stupéfaction d'être si rapidement et si notablement soulagés, quand ils ne l'étaient pas d'une manière complète. » D'un autre côté, M. Malgaigne rapporte une seule observation, dans laquelle nous voyons un malade qui souffrait beaucoup, qui avait une claudication très-marquée, chez lequel les mouvements étaient très-douloureux et la marche impossible sans béquilles, et qui, après la cautérisation de l'hélix, a pu marcher presque sans douleur; mais ce que nous voyons aussi, c'est que ce malade, qui est sorti le lendemain et qui est revenu voir M. Malgaigne le quatrième jour, accusait encore une légère douleur en arrière du grand trochanter, et conservait un peu de faiblesse dans les jambes; d'où nous pouvons conclure qu'il n'était pas radicalement guéri. En vérité, ce qui nous étonne dans toute cette affaire, c'est l'engouement dont ont fait preuve quelques chirurgiens distingués en faveur de cette médication. Puisqu'on a fait allusion à Hippocrate, on eût bien dû se rappeler l'aphorisme hippocratique tant cité: *Duobus doloribus simul abortis non in eodem loco, vehementior obscurat alterum*. Un chirurgien de nos jours guérit ses malades du mal aux dents, en retranchant avec les ciseaux une très-petite partie du lobule de l'oreille; on connaît aussi l'histoire de ce dentiste qui disait guérir le mal aux dents en coupant le nerf, et qui faisait seulement une incision transversale à la peau au-devant du condyle externe de la mâchoire. Il n'y a dans tout cela qu'un de ces effets dérivatifs dont les médications dont nous faisons usage journellement nous fournissent à chaque pas des exemples. Nous pourrions encore nous demander s'il n'y a pas des névralgies sciatiques plus persistantes et plus douloureuses les unes que les autres, si les médications antérieures n'avaient pas en quelque sorte préparé le succès de la cautérisation de l'hélix; mais ce que nous tenons à établir en finissant, c'est qu'il n'y a rien de spécial dans cette cautérisation de l'oreille. Sans remonter aux Scythes, il est évident que Zacutus ne cautérisait pas l'oreille, mais bien la peau de la partie latérale et postérieure de la tête; d'où nous concluons que toute cautérisation, pratiquée sur une partie délicate et sensible quelconque du corps, arriverait exactement au même résultat. Mais en même temps il nous semble qu'avant de vouloir propager cette médication, il y aurait peut-être quelque prudence à en suivre mieux les résultats; car ce qui est arrivé pour la cautérisation de M. Robert nous fait croire qu'il en sera avant peu de même de la cautérisation de l'hélix.

Police sanitaire. — Révocation de l'intendance sanitaire de Marseille.

Un conflit regrettable, et qui pouvait avoir des suites funestes, s'est élevé entre la ville de Marseille et l'autorité centrale. Une question de quarantaine en a été le sujet. On sait toute la résistance que malgré les progrès de la science, malgré les intérêts bien entendus du commerce, ont toujours opposés certaines contrées de la France, et en particulier Marseille et son intendance sani-